

Au terme de 21 ans d'évolution, la CCCT fusionne avec LTC

Au 1^{er} janvier 2015, dans le cadre de la fusion-absorption de la Communauté de Communes du Centre Trégor et de Lannion Trégor Communauté, Cavan a intégré LTC.

Les services précédemment assurés localement par la Maison du Développement sont maintenus au sein du Pôle de Cavan, ils seront appelés à évoluer.

Maurice OFFRET devient le délégué communautaire titulaire pour la commune de Cavan et Valérie FRALEU-LAVILLE suppléante.

Pour plus d'info sur la Communauté : www.lannion-tregor.com et pour découvrir les 38 communes du territoire : <http://www.lannion-tregor.com/fr/nous-connaitre/les-communes.html>



Maurice OFFRET, Maire de Cavan, a été élu 7^{ème} Vice-Président de LTC - en charge de l'urbanisme et des politiques territoriales - le lundi 5 janvier

Recensement 2015 : un comptage très important pour la commune !



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Se faire recenser est un geste civique obligatoire, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Mmes Nelly GOANACH et Isabelle LEFLOIC sont les deux agents recenseurs qui se présenteront chez vous munies de leur carte officielle. Elles vous remettront vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

- **Si vous choisissez de répondre par Internet**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « le recensement en ligne c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous aura remis. Puis laissez-vous guider.

(si vous ne disposez pas de connexion à domicile et que vous souhaitez quand même procéder par Internet, les ordinateurs du relais service public de la Maison du Développement sont mis gratuitement à votre disposition)

- **Si non, remplissez lisiblement les questionnaires papier** que l'agent recenseur vous remettra (Elle peut vous y aider si vous le souhaitez). Elle viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à la mairie.



Le recensement c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une seule fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès au questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.

pour plus d'informations, consultez le site Internet : www.le-recensement-et-moi.fr

COMMUNIQUÉ AUX ADHÉRENTS / ÉLECTIONS DE JANVIER 2015



Lettre aux adhérents "salariés" et "exploitants" de la MSA

"Madame, Monsieur, vous venez de recevoir votre matériel de vote pour les élections MSA 2015. Il est important de vous exprimer ; pourquoi ?

Grâce à son système démocratique, la MSA dispose d'élus sur le terrain. Ils servent de relais et alertent la MSA sur les problèmes concrets afin de vous faire bénéficier de réponses adaptées. La MSA est le seul régime de sécurité sociale à posséder un **GUICHET UNIQUE** : il traite aussi bien de la maladie, des accidents du travail, des allocations familiales, de la retraite, de la prévention, etc.

Nous devons réussir cette élection pour conserver notre légitimité auprès des pouvoirs publics.
Entre le 12 et le 27 janvier, Votez et faites voter !
La MSA compte sur vous tous."

Marie-Louise HELLEQUIN Présidente MSA d'Armorique



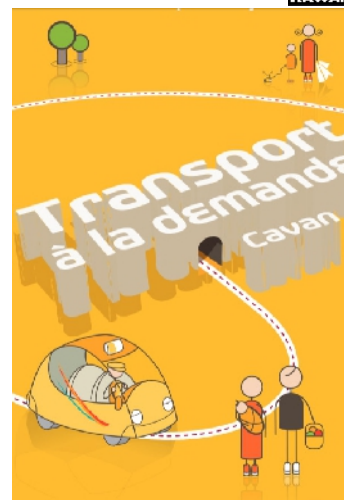
NOUVEAU SERVICE de TRANSPORT à la DEMANDE

Depuis le 6 janvier, pour faciliter vos déplacements et répondre à vos besoins LTC vous propose un service de transport à la demande :

- Ce service est ouvert uniquement : aux **personnes de + de 65 ans, aux personnes à mobilité réduite et aux bénéficiaires des minima sociaux** pour des trajets de proximité.
- Pour aller de Cavan à : Berhet, Caouennec-Lanvézéac, Coatascom, Mantallot, Pluzunet, Prat, Quemperven et Tonquédec.
- Il est possible d'aller jusque Lannion pour consulter à l'hôpital, en clinique ou chez un spécialiste, une convocation auprès d'une administration (liste disponible en mairie). Dans ce cas un justificatif vous sera demandé au retour.

Pour effectuer un trajet :

- s'inscrire en mairie** en présentant un justificatif (carte d'identité ou carte d'invalidité ou justificatif de minima sociaux)
- acheter vos tickets en mairie** : 2€ par trajet sur les communes voisines (4€ aller-retour) et 3€ pour Lannion (6€ aller-retour)
- réserver votre transport la Centrale de Mobilité**, avant midi la veille du déplacement, au numéro azur 0810 22 22 22



JANVIER GENVER

Tous les samedis de janvier et février : **Ball trap** de 14h à 17h & un dimanche sur deux – renseignements : 02 96 35 90 64

Vendredi 23 janvier : **Veillée bretonne** avec conteurs, sonneurs et chanteurs du Trégor 20h30 à la salle des fêtes – gratuit – petite restauration à l'entracte - Organisation : Pilgerc'h & Ti ar Vro

Jedi 15 janvier : **début du recensement**

Samedi 31 janvier : à 17h **Concert** des élèves du bagad de Perros, suivi d'une **soirée raclette**
Organisation : Skol Sonerien Bro Penroz

Dimanche 1er février : **Fest-deiz de Pilgerc'h** avec Les Gwerzillons (musiciens, chanteurs du penthièvre) et Da Bep Tu (sonneurs) - 15h à la salle des fêtes – entrée 5€

FEVRIER C'HWEVRER

Jedi 5 février : **journée d'échange des acteurs en ressource éducative du Trégor-Goëlo et Pays de Guingamp** (thématique des TAP) – 9h-14h – repas sur place - Inscriptions : Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne (REEB) 02 96 48 97 99

Samedi 07 février : **Fest-noz de l'école** avec Kistin, les frères Cornic, ar Vreudeur, Tad ha Mab, Moal-Chaplain, Filles à Marier... Organisation : Div Yezh Kreiz Treger

samedi 14 février : **fin du recensement**

Vendredi 27 février : **Carnaval de l'école** à la salle des fêtes

MARS MEURZH

5 mars : **don du sang** de 15h-19h - salle des fêtes

Devant l'horreur de l'attentat du 7 janvier 2015



les cavannais et trégorrois marquent leur indignation et leur soutien à la presse

Les infos en ligne sur la vie communale : www.mairie-cavan.fr
pour Cavan Infos, adressez vos éléments pour le 15 du mois précédent la prochaine édition (mars 2015) par courrier en mairie ou à mairie.cavan@wanadoo.fr

Titourou ar barrouz war Internet : www.mairie-cavan.fr
Kasit ho pennadou evit ar 15 eus ar miz a-roak evit Keloioù Kavan o dont (Meurzh 2015) en Ti-Ker pe da mairie.cavan@wanadoo.fr

